

MODALITÉS DE DÉPÔT ET DE SOUTIEN

MODALITÉS DE DÉPÔT (équipes-projet et plateformes)

Les porteurs de projets ne sont autorisés à soumettre qu'un **seul projet par appel**.

Le **dossier de dépôt** (cf. dossier « Dossier de dépôt »), dûment renseigné et signé, devra comporter les six documents suivants :

1. L'**énoncé du projet**
2. Les **fiches signalétiques des chercheurs-porteurs, de l'équipe de recherche et des partenaires** impliqués
3. La fiche de **cadre scientifique du projet** (état du champ scientifique concerné, intérêt du projet et caractère novateur...)
4. Le **programme de travail et le calendrier prévisionnels** du projet
5. Les **moyens demandés** à la MSH Sud et le **budget prévisionnel** du projet
6. Une **lettre d'engagement** par laboratoire impliqué financièrement dans le projet.

L'ensemble du dossier de dépôt, respectant le format établi, devra être transmis à la MSH Sud par voie électronique, sous l'objet « Réponse à l'appel à projets 2016-2017 MSH Sud » à : julien.mary@mshsud.org

Calendrier :

Date limite de candidature : **20 octobre 2016**

Évaluation du Conseil scientifique et validation par le COPIL : **novembre 2016**

Réunion d'information pour les lauréats avant démarrage : **courant décembre 2016**

Début effectif des programmes : **1^{er} janvier 2017**

MODALITÉS DE SOUTIEN

Les modalités du soutien accordé au terme de la sélection dépendent du format de l'action pour laquelle un soutien de la MSH Sud est demandé :

Les coups de pouce de la MSH Sud

La MSH Sud peut **participer financièrement**, à hauteur de 500 € maximum, à telle ou telle manifestation ponctuelle entrant particulièrement en résonance avec ses orientations

scientifiques (colloques ou séminaires, accueil de réunions préparatoires à la construction de réseaux transversaux, colloques jeunes chercheurs, mobilité doctorante, actions de sciences participatives, de vulgarisation ou de valorisation).

Cette aide ponctuelle peut aussi prendre la forme d'une mise à disposition d'**espaces d'accueil** (salles de séminaire ou de colloque) ou de **services de soutien logistique** : captation audiovisuelle, communication, diffusion et valorisation.

Soutien à programmes de recherche interdisciplinaires

Soutien à programmes autour d'équipes-projets

Dans les limites du budget alloué par les membres du COPIL, notre MSH labellisera un certain nombre de **projets d'une durée d'un à deux ans** (l'octroi effectif d'une deuxième année étant soumis à évaluation du CS), **éventuellement reconductibles après évaluation du Conseil scientifique**.

Ces projets seront financés annuellement (pour 2017, à hauteur de **3 000 à 15 000 €** par programme), ces sommes devant être **complétées par d'autres financements** (participation des laboratoires, autres bailleurs).

La dotation MSH peut contribuer à **tous les postes du budget prévisionnel** du programme de recherche, à **l'exclusion des salaires** (exception faite des vacances et gratifications de stagiaires)¹ :

- organisation d'évènements scientifiques,
- transport et hébergement de chercheurs invités,
- missions et enquêtes de terrain,
- édition et diffusion scientifiques,
- captation audiovisuelle.

NB : Les **frais de restauration** pris en charge **ne peuvent excéder 30 %** de la dotation MSH.

Les équipes-projets bénéficient en outre :

- d'une **reconnaissance** de fait par les établissements partenaires de la MSH et bailleurs de fonds de la recherche,
- de **l'octroi temporaire d'espaces de travail** (bureaux partagés, plateaux, salles de séminaire et de colloque),
- et d'un **accès aux différents services de soutien logistique de la MSH Sud** : accueil des chercheurs et hébergement de leurs manifestations (colloques, séminaires, etc.) ; prestations audiovisuelles (captation, montage et diffusion) ; soutien informatique (interface avec les TGIR en SHS Huma-Num et PROGEDO) ; accès privilégié aux plateformes hébergées par la MSH ; promotion et diffusion des productions de la recherche ; assistance au montage de partenariats et à la valorisation des résultats issus de ces recherches.

¹ Si le projet nécessite le recrutement d'un personnel en CDD, celui-ci devra être employé sur les crédits des partenaires.

Hébergement d'une plateforme technico-méthologique de recherche

La MSH Sud propose l'hébergement de **plateformes technico-méthologiques de recherche**. Les projets de création de plateformes sélectionnés feront l'objet d'un contrat d'une durée de **quatre ans**, éventuellement **renouvelable** après évaluation du Conseil scientifique.

Les dépenses relatives aux aménagements, à l'équipement et aux personnels seront, en règle générale, à la charge des porteurs du projet. Dans certains cas (croisement de la plateforme avec la stratégie propre de la MSH, valeur structurante pour la politique d'interdisciplinarité du site, équipement ou personnel dont les compétences intéresseraient plusieurs secteurs d'activité de la MSH...), elles pourront cependant faire l'objet d'un dispositif mutualisé associant la MSH et ses partenaires.

L'ensemble de ces dispositions fera l'objet d'**une convention spécifique** entre les porteurs de la plateforme et la MSH Sud.

NB : Très important, les porteurs de plateformes auront un accès privilégié à ces dernières, qui demeureront cependant **ouvertes à l'ensemble des chercheurs du site**, ce dans un objectif de mutualisation des moyens, au service de toutes les problématiques de recherche des chercheurs du site. Le cas échéant, un planning de réservation des plateformes pourra être édicté, en collaboration avec les porteurs, et publié en ligne.

ENGAGEMENT DES PORTEURS

Quel que soit le format de l'action pour laquelle un soutien de la MSH Sud est accordé, ses porteurs s'engagent à :

- respecter le présent **cahier des charges**, de même que les conventions et **chartes d'utilisation** régissant les services, plateformes et équipements mis à leur disposition,
- **citer la MSH Sud**, la nouvelle **Région LRMP** et **Montpellier Méditerranée Métropole** sur tous les supports de communication et toutes les publications réalisées dans le cadre de l'action soutenue, notamment par l'apposition de leurs trois logos respectifs,
- utiliser dans la mesure du possible des « **logiciels libres** »,
- dans le cas de projets incubés à la **MSH Sud**, la **privilégier comme instance de montage** pour les dépôts ultérieurs (ANR, H2020...)
- participer à l'**animation des workshops et séminaires-ateliers méthodologiques** proposés par la MSH Sud, en lien avec les thématiques portées par les équipes-projets et plateformes.